Image not found or type unknown

Mes droits en cas de divorce

Par **yasmine**, le **05/03/2010** à **22:18**

Bonjour,
voila, je suis d origine algerienne je me suis marie en algerie le mariage a ete transcrit en france mon mari est francais, nous divorcons a cause de violances conjugales je me fais battre , et c est lui qui demande le divorce sachant que je n es pas fais de certificat donc je n es pas de preuve j aimerais savoir quelles sont mes droits et quelles sont les procedures que je devrias faire.et a ce que je suis oblige de divorce meme si j en est pas envie.
merci a l avance pour votre aide et vos reponses.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés